

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 448

Artikel: La démocratie, luxe du TCS
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027073>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

set, et les droits de la passion, et la sainteté de l'amour.

Et donc, son médecin lui ayant ordonné de changer d'air, elle se rendit à Florence, puis rejoignit Stauffer-Bern à Rome.

Et donc la famille Wälti, père et fils, s'émut de la chose, ce qu'on ne saurait déceimment reprocher à d'honnêtes bourgeois zurichois. Et avec l'aide de l'ambassade de Suisse à Rome, elle intervint fermement : Stauffer-Bern fut arrêté (puis relâché bientôt après) et Lydia Wälti-Escher fut internée dans une clinique psychiatrique (non, je ne vous parle pas de l'URSS), jusqu'à ce qu'elle consente à signer un acte de divorce comportant le versement au Dr. Wälti d'une somme de 600 000 francs (six cent mille).

Entretemps, Stauffer-Bern, homme d'un naturel apparemment mélancolique, s'était suicidé. Lydia se retira alors à Genève et mourut peu après, non sans avoir disposé de son énorme fortune en faveur des artistes suisses en fondant la « Gottfried-Keller-Stiftung »...

Petite boulotte, à la robe remontant jusqu'au menton, nullement prédestinée, semble-t-il, à une carrière sentimentale aussi dramatique.

Restent ces deux portraits, que moyennant deux francs les visiteurs peuvent admirer en bonne place, et qu'ils admirent, notamment les bourgeois zurichois, dont vraisemblablement les ancêtres s'indignèrent de l'aventure. Admirable puissance de l'art !

L'argent des ventes d'armes

Comment les deux portraits sont-ils venus là ? On peut admettre qu'ils ont été donnés par la famille, ou achetés par l'Etat, éventuellement avec l'aide d'industriels zurichois amis des arts, comme l'était Wälti lui-même, ayant gagné quelque argent — pourquoi pas ? — dans le commerce des armements, fruit bien mérité de l'aide qu'ils auront apportée à d'autres amants, pour leur permettre de quitter cette vallée de larmes, à destination d'un monde dont tout permet de supposer qu'il est meilleur.

A propos : la « Gazette de Lausanne » du 25 mars annonçait la mort, à 77 ans, de M. Raymond Burnat, ancien directeur du Centre patronal vaudois et ancien secrétaire général des groupements patronaux vaudois. Colonel commandant de la Brigade Frontière 1, il avait pris part comme lieutenant aux événements de novembre 1932, à Genève.

Il était fils d'un pasteur de Trélex.

Gudrun Enslin aussi était fille de pasteur.

Aucun rapport, naturellement.

J'espère qu'en dépit du mauvais temps, vous avez passé d'heureuses fêtes de Pâques. J.C.

Paysan, vaudois, radical

Les dernières élections vaudoises au Grand Conseil et au Conseil d'Etat ont mis en lumière la permanence d'un courant « paysan » (cf. DP 445, « Elections vaudoises : l'arrière-pays récupéré »), composante à part entière de l'« Entente » bourgeoise, le candidat PAI/UDC faisant pratiquement jeu égal (en nombre de voix) avec ses « alliés » libéraux et radicaux. Cette présence « paysanne » à l'exécutif cantonal ne doit cependant pas faire illusion : là comme ailleurs, c'est le parti radical qui tire les ficelles et c'est à cette formation politique — largement dominée aujourd'hui par des courants de droite — que le monde agricole devra demander des comptes. Voyez par exemple qui fait la loi à la Chambre vaudoise d'agriculture, fondée en 1920 par les dirigeants de treize organisations agricoles et dont le comité (élu à travers les organisations membres, sectorielles et régionales ou locales — voir un résumé précis de la situation dans « Le Pays vaudois » de la fin mars) a eu la composition suivante depuis sa création et jusqu'à maintenant : 36 radicaux, 4 libéraux, 3 PAI et 3 sans parti (actuellement, les forces représentées : 9 radicaux, 1 libéral, 2 PAI et 1 sans parti). En 1920, souligne le rédacteur du « Pays

vaudois », selon le vœu de ses fondateurs, la Chambre vaudoise d'agriculture ne devait pas avoir de « caractère politique »...

La démocratie, luxe du TCS

Un accroc, l'autre jour, dans la belle ordonnance de l'assemblée générale ordinaire de la section genevoise du Touring Club Suisse. 300 à 400 membres présents (sur 78 000 cotisants) pour la circonstance avaient enregistré sans surprises le traditionnel rapport d'activité lorsque, au chapitre des « propositions individuelles », la lecture d'une lettre provoqua l'ire du comité : par la voie d'une modification des statuts, le dr. Pierre Taponnier, par ailleurs membre du Rassemblement démocratique genevois, suggérait tout bonnement que le TCS change de visage : sauvegarde des intérêts des sociétaires et non plus celle de la circulation routière (!), compétence de l'assemblée générale pour les sujets d'intérêt général, et non plus compétence du seul comité, un cinquantième des membres pourraient demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, et non plus un cinquième, et cela entre autres propositions.

On attendra une année pour que cette lettre soit discutée : les juristes du comité ont eu raison d'une certaine impatience qui s'était fait jour dans la salle. En attendant, l'hebdomadaire du TCS, « Touring » (16 mars), lui, a tranché : on n'a que faire d'assemblées extraordinaires alors que l'assemblée annuelle est déjà si peu fréquentée... que de frais inutiles en perspective !... comparé à l'effectif total des membres, le comité de 17 personnes n'est-il pas aussi représentatif qu'une réunion de 300 sociétaires ?... et du reste, le comité n'a été saisi d'aucune plainte sur sa gestion du « club »... Pour peu, l'auteur du texte en viendrait à regretter l'existence même d'une assemblée générale : trop chère, trop pesante, la démocratie pour le TCS ! Ce n'est pas demain que le comité genevois sera gêné par les membres qui l'ont élu ; prochain test, sa prise de position sur le raccordement autoroutier français au réseau suisse.